



Sensibilisation aux risques naturels et industriels : les conclusions de la mission sur la culture du risque

La mission présidée par Fred Courant a remis ses conclusions. Elle recommande notamment de développer et adapter la plateforme "Géorisques" pour en faire le site de référence de la culture du risque et de créer des unités mobiles pour aller à la rencontre des habitants et leur permettre une expérience physique et sensorielle des risques.

Plusieurs catastrophes naturelles en métropole (inondations dans l'Aude en octobre 2018, Alpes Maritimes en octobre 2020) ou dans les territoires ultra-marins (tempête IRMA en août 2017) illustrent la réalité et la violence des aléas climatiques dans un contexte où le dérèglement climatique va vraisemblablement accroître leur répétition et leur intensité.

Par ailleurs, lors de l'incendie des sites de Lubrizol et de Normandie Logistique le 26 septembre 2019 à Rouen, de nombreux habitants ont fait part de leur sentiment de ne pas avoir été assez informés sur les risques associés aux activités industrielles. Les travaux menés à la suite de cet accident (en particulier la commission d'enquête du Sénat et la mission d'information de l'Assemblée nationale) ont conclu à la nécessité d'élargir les démarches de participation pour aller vers plus d'implication des populations et de moderniser les dispositifs d'information et d'acculturation du public aux risques industriels (v. notre actualité du 1er juillet 2020 "Nouvelles annonces en faveur de la prévention des risques industriels").

La culture du risque en France aujourd'hui

Des obligations réglementaires et des initiatives portées collectivement par les industriels, les associations, les collectivités et l'État concourent aujourd'hui à construire une culture du risque au sein de chaque territoire. Si de nombreux dispositifs visent à informer régulièrement les citoyens et les entreprises, malgré tout, chaque événement marquant, qu'il soit d'origine naturelle ou technologique, rappelle que leur portée réelle est encore trop limitée. Trop de décès sont encore constatés à chaque catastrophe naturelle, décès qui auraient parfois pu être évités en adoptant les bons gestes.

Dans ce contexte, la ministre chargée de la transition écologique a lancé une mission visant à formuler des propositions pour renforcer la sensibilisation du grand public aux risques naturels et industriels. Cette mission présidée par Fred Courant, ancien rédacteur en chef et présentateur de l'émission scientifique "C'est pas sorcier" et fondateur de la plateforme numérique "l'Esprit Sorcier", a remis ses conclusions le 6 juillet dernier. Pour la mission, et malgré certains succès, *"le travail reste considérable, d'aucuns allant jusqu'à décrire la culture du risque comme un échec collectif. En effet, des obligations réglementaires sont encore mal respectées ou mal appliquées. Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), avec l'objectif de renseigner les habitants d'une commune sur les risques existants, reste souvent indigeste et confidentiel. L'information acheteur-locataire (IAL) ne remplit pas, à ce stade, l'objectif initial de renseigner un acheteur ou un locataire de tout bien immobilier situé dans une zone à risque"*.

Les recommandations émises par la mission Courant

La mission émet les 12 recommandations suivantes :

- instaurer un évènement national annuel, fédérateur et mobilisateur ;
- élaborer un "kit" pédagogique national et téléchargeable ;
- développer et adapter la plateforme "Géorisques" pour en faire le site de référence de la culture du risque ;
- créer des unités mobiles pour aller à la rencontre des habitants et leur permettre une expérience physique et sensorielle des risques ;
- encourager la valorisation des résultats des projets de recherche sur les risques via des supports pédagogiques et grand public ;
- sensibiliser les élus, développer leur sens de l'anticipation de crise et mettre en oeuvre une formation approfondie adaptée à chaque territoire ;
- inciter les maires à désigner un référent unique "risques" ;
- créer un concours environnemental national et annuel à destination des communes ;
- mieux utiliser la complémentarité des médias historiques et médias sociaux afin de s'assurer que les messages sont diffusés par tous les canaux et reçus par l'ensemble de la population et saisir l'opportunité offerte par les médias sociaux pour interagir avec les citoyens ;

- sensibiliser et former les métiers du bâtiment aux solutions intégrant des mesures préventives. Développer une offre permettant de s'affranchir du principe de reconstruction à l'identique post sinistre ;
- dupliquer la mission inter-régionale inondations de l'arc méditerranéen dans tous les États-majors de zone de défense dans un format "multirisques". Envisager une structure nationale interministérielle "multirisques" destinée à coordonner les actions de prévention des risques ;
- mettre en place un dispositif d'alerte aux populations, charté, connu et reconnu de tous, délivrant des informations de contexte et de prudence au plus proche des évènements.

Cette mission répond à la fois à un enjeu de protection des populations et à un enjeu de sensibilisation aux conséquences tangibles du réchauffement climatique. Le ministère chargé de la transition écologique devrait annoncer, dans les prochains mois, les suites qu'il entend donner à ces recommandations, dans l'objectif de moderniser la sensibilisation aux risques naturels et industriels en France.

Martine Tudez, Code permanent Environnement et nuisances

Actuel HSE – 27 juillet 2021